

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1027

25 avril 2008

SOMMAIRE

AIGGRE Opus Holding Sarl	49257	Kenavon Drive Holdings II	49257
Aube Invest S.A.	49291	Korat S.A.	49259
Aube Invest S.A.-SPF	49291	Le Groupe Groeber & Cie S.A.	49264
Barmouth Holding S. à r.l.	49283	LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l.	49274
Bella Terra Investments S.à r.l.	49261	Luxblue Holdings I S. à r.l.	49261
Beltrust S.A.	49258	Lux PDI S.à r.l.	49280
Bencorp S.A.	49257	Management & Accounting Services S.à r.l.	49260
Beweco EMB Invest SA	49256	MDC-LP Holding S.à r.l.	49295
Beweco Import & Export et Distribution S.A.	49255	Mega Brands International	49260
Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l.	49296	Merrill Lynch Commodities Luxembourg S.à r.l.	49283
Bridinvest S.A.	49259	Multiserv S.A.	49250
Chester Luxembourg 1 S.A.	49254	New Mersey Lux S. à r. l.	49260
Color Development S.A.	49263	Night Investments 1 S.à r.l.	49250
Confelux Holding S.A.	49262	Octave Investissement S.A.	49251
Confelux Holding S.à r.l.	49262	ONEX HBI Holdings II Limited	49261
Continental Real Estate Company	49294	Paris Express Service-European Sales et Coordination S.A.	49253
Cyber Fin S.à r.l.	49250	Patxaran Fund SPF	49265
Cycnus Investments S.A.	49271	R.P.M. Group S.A.	49253
Design and Promotion S.A.	49251	Service Vert	49264
DTZ Consulting Luxembourg S.A.	49295	Silex S.A.	49258
Equimat-Lubrilux S.à r.l.	49256	Skyr S.A.	49263
European Trading and Invest Company ..	49262	Société Européenne de Management S.A.	49258
European United Bakeries S.A.	49262	Spirits International B.V.	49285
Evolution Plasturgie s.à r.l.	49268	TLV	49254
Feronia S.A.	49252	Trilogy S.à r.l.	49251
Finepa Holding S.à r.l.	49263	TS Eurosquare Holdings II S.à r.l.	49256
Foyer-Arag S.A.	49252	TS Holdings (Paris) S.à r.l.	49255
F.R. Sunrise Holding S.A.	49288	Valartis Fund Advisory	49259
Hava Naguila s.à r.l.	49255	Waren S.A.	49254
ID Technologies S.A.	49264	WDD Invest Holding S.A.	49253
INTRAWEST Luxembourg S.A.	49289		
Intrawest Luxembourg S.à r.l.	49289		
Invest Synergy Office S.A.	49252		

Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.332.700,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

En date du 14 février 2008, les associés de la Société ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprise pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Cyber Fin S.à r.l.
Signature
UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008045745/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Multiserv S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.022.069,96.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

EXTRAIT

Il est indiqué que le mandat de Monsieur Christophe Reitemeier en tant qu'administrateur de la Société n'a pas été reconduit lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007, et a dès lors expiré avec effet au 30 avril 2007.

Pour publication
Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008045746/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Night Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.805.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance datées du 3 mars 2008 que le siège social de la Société a été transféré au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
avec effet au 3 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Night Investments 1 S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008045857/2508/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.673.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.
OCTAVE INVESTISSEMENT S.A.
Régis Meister / Yves Cacclin
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045859/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Trilogy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 34.426.

—
Extrait de la réunion des associés en date du 21 mars 2008

Les associés constatent la démission de Monsieur Serge Vandenbogaerde, demeurant à B-1430 Cérourx, 75, rue Hergé, de son mandat de gérant avec effet au 24 septembre 1997.

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2008045831/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Design and Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 93.052.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration.

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué.

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008045793/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Foyer-Arag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 32.719.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mars 2008 que le Dr. Johannes KATHAN, demeurant professionnellement à D-40472 Düsseldorf, Arag-Platz 1, et Messieurs Marc LAUER, Paul FOHL et Claus SEILER, demeurant tous les trois professionnellement à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval, 12, sont reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2009 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Messieurs Marc LAUER et le Dr. Johannes KATHAN ont été reconduits comme président respectivement vice-président du Conseil d'administration.

Pour réquisition
FOYER-ARAG S.A.
Paul FOHL / Marc LAUER
Administrateur / Président

Référence de publication: 2008045772/2096/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Invest Synergy Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 75.383.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de la société INVEST SYNERGY OFFICE S.A. avec effet immédiat.

Arlon, le 26 février 2008.

Dominique FONTAINE.

Référence de publication: 2008045834/792/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Feronia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 82.556.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2010:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration.

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué.

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008045794/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

R.P.M. Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 66.939.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 25 mars 2008 approuve les résolutions suivantes:

- La démission de VO Consulting Lux S.A., en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} février 2007.

- Galina Incorporation, domicilié au R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay I, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est élue nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 1^{er} février 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008045759/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

WDD Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.244.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 11. Februar 2008

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst den Gesellschaftssitz von 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg nach 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg zu verlegen.

Die neue Geschäftsanschrift von Herrn François Georges und Herrn Edouard Georges, beide Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft, ist die folgende: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 12. Februar 2008.

WDD Invest Holding S.A.

François Georges / Edouard Georges

Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2008045862/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Paris Express Service-European Sales et Coordination S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 51.629.

—
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045832/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07654. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Chester Luxembourg 1 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.552.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 13 février 2008

En date du 13 février 2008, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges et de Monsieur Edouard Georges, administrateurs de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

CHESTER LUXEMBOURG 1 S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045865/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04937. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Waren S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.248.

—
Auszug dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 11. Februar 2008

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst den Gesellschaftssitz von 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg nach 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg zu verlegen.

Die neue Geschäftsanschrift von Herrn François Georges und Herrn Edouard Georges, beide Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft, ist die folgende: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 12. Februar 2008.

Waren S.A.

François Georges / Edouard Georges

Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2008045863/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

TLV, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 67.970.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046037/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08951. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Beweco Import & Export et Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 58.561.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1^{er} avril 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008046042/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06806. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

TS Holdings (Paris) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.108.200,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.835.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Right, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008046092/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Hava Naguila s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008045934/5549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03874. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Equimat-Lubrilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.293.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046036/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08952. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

TS Eurosquare Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.225,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.848.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Right, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008046090/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Beweco EMB Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.680.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1^{er} avril 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008046043/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06804. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Bencorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 85.466.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046034/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06375. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

AIGGRE Opus Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 130.544.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de AIGGRE Opus Holding Sàrl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008046085/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Kenavon Drive Holdings II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 124.480.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de Kenavon Drive Holdings II (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008046086/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Beltrust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.837.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration et administrateur-délégué

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008045970/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Silex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 33.778.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2009:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008045968/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

SEM S.A., Société Européenne de Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9713 Clervaux, 8, rue Ley.

R.C.S. Luxembourg B 95.293.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046109/1450/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00290. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Bridinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 61.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008046115/220/12.

(080049910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Korat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 66.932.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008045967/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Valartis Fund Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 68.827.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet le 21 février 2008

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Tim ROGERS, résidant professionnellement 2-4, Place du Molard, CH-1204 Genève, comme Administrateur de la Société

- de coopter Monsieur Michel ARNI, résidant professionnellement 2-4, Place du Molard, CH-1204 Genève, comme Administrateur en lieu et place de Monsieur Tim ROGERS

- que Monsieur Michel ARNI terminera le mandat de son prédécesseur

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la nomination de Monsieur Michel ARNI.

Certifié conforme et sincère

Pour VALARTIS FUND ADVISORY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008045964/526/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

New Mersey Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008046129/239/12.

(080049814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

MAS S.à r.l., Management & Accounting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 91.999.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 12 mars 2008 de la Société que le capital social représenté par 150 parts sociales de EUR 100 chacune est dorénavant réparti comme suit:

- Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'Entreprises, né à Port Louis (Ile Maurice), le 22 juillet 1963, demeurant à L-6137 Junglinster, 35, Val de l'Ernz, détenteur de 76 parts sociales;
- M Groupe SARL, société à responsabilité limitée établie à L-5365 Munsbach, 6C, parc d'Activités Syrdall, immatriculée au RCS Luxembourg B 110.691, détentrice de 74 parts sociales.

Munsbach, le 20 mars 2008.
MAS SARL
Signature
La direction

Référence de publication: 2008046108/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Mega Brands International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 876.450,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 99.516.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique du 29 février 2008 que:

- Monsieur Bertrand Jolicoeur a démissionné de son poste de gérant
- Monsieur Alain Tanguay, Vice-Président et Chief Financial Officer, né le 25 février 1963, demeurant professionnellement à 4505, Hickmore, CDN-H4T 1K5 Montreal, Québec a été élu gérant.

Le mandat du nouveau gérant court jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes du 31 décembre 2008.

Munsbach, le 18 mars 2008.
Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2008046102/1337/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

ONEX HBI Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.476.506,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 129.507.

Il résulte d'un Conseil de Gérance du 13 février 2008 que l'adresse exacte du siège social de la société ONEX HBI Holdings II Limited S.à r.l. est fixée au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

L'adresse professionnelle de Monsieur Olivier DORIER, gérant de type B de la société, est désormais fixée au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008046103/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Luxblue Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 136.524.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 janvier 2008, que les associés The Englefield Institutional Affiliates Fund II LP, The Englefield Fund II L.P. et The Englefield Affiliates Fund II L.P. ont vendu l'intégralité de ses parts sociales à Adam Barron, Edmund Lazarus et Dominic Shorthouse.

Le capital social de la société est dès lors représenté comme suit:

	Parts sociales
- Adam Barron	5.000
- Edmund Lazarus	5.000
- Dominic Shorthouse	5.000
	<hr/> 15.000

Munsbach, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008046101/1337/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Bella Terra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.209.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51212 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008046352/211/11.

(080050744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

European United Bakeries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 118.285.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50590 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008046353/211/11.

(080050755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Confelux Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Confelux Holding S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 32.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mars 2008.

Pour la société

M^e Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008046350/241/14.

(080050711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

European Trading and Invest Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 84.298.

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 5 mars 2008 au siège social de la société EUROPEAN TRADING AND INVEST COMPANY SA, il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution N ° 1

L'assemblée générale décide de modifier, à partir de ce jour, le siège social de la société comme suit:
5, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg

Résolution N ° 2

L'Assemblée révoque, à partir de ce jour, la société FIDUCIARE Experts Comptables Sàrl domiciliée à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B47311, du poste de commissaire aux comptes.

Résolution N ° 3

L'Assemblée nomme, à partir de ce jour, la société FEGON INTERNATIONAL SA domiciliée à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B72287, du poste de commissaire aux comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2008046403/2741/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Skyr S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2008046384/236/11.

(080050445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Color Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.256.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechachti et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.
COLOR DEVELOPMENT S.A.

François Georges
Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2008046410/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Finepa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.561.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance du 14 février 2008

Il résulte des résolutions du conseil de gérance prises en date du 14 février 2008, que le siège social de la Société a été transféré de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, Gérant de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.
FINEPA HOLDING S.à r.l.

François Georges / Paolo Di Filippo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008046409/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Le Groupe Groeber & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7319 Steinsel, In den Kreuzwiesen.

R.C.S. Luxembourg B 51.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008046386/236/11.

(080050499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Service Vert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7735 Colmar-Berg, 12A, Cité Morisacker.

R.C.S. Luxembourg B 53.249.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 mars 2008 que:

- Monsieur Joseph CONZEMIUS demeurant à L-9454 Fohren, 11, Faeschent démissionne en tant que gérant administratif de la société.

- Monsieur Thomas BLITGEN demeurant à L-9209 Diekirch, 122A, Bamertal démissionne en tant que gérant technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 26 mars 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

19, av. Gordon Smith, L-7740 Colmar-Berg

Signature

Référence de publication: 2008046396/3462/21.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2008, réf. DSO-CO00317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080050731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

ID Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.970.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 18 janvier 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de:

1. transférer le siège social de la Société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à 34A, bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2. nommer Monsieur Idriss Djaballah, né le 6 février 1974 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement au 34A, bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

ID TECHNOLOGIES S.A.

Idriss Djaballah

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008046404/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Patxaran Fund SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 137.464.

STATUTS

L'an deux mille huit, le treize mars

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg),

A comparu:

La société «MAZE» Sarl avec siège social à 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.554

ici représentée par le gérant, Monsieur Benoît de BIEN, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue grande Duchesse Charlotte

le comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils va constituer.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. La personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, forment une société anonyme sous la dénomination de «PATXARAN FUND SPF» qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (dénommée ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (dénommée ci-après la «Loi»), ainsi que les présents statuts de constitution (dénommés ci-après «Statuts»)

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer/Capellen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à savoir les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société entend expressément se soumettre au régime de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société ne peut cependant s'immiscer dans la gestion des sociétés dont elle détient de participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par CENT (100) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Obligations billets et autres instruments de crédit

Art. 6. La société peut émettre des obligations, billets ou toute autres instruments de crédit convertible ou pas, sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, les billets et tout autre instrument sous forme nominative ne seront pas échangés ou convertis en titre au porteur.

Administration - surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en élisant un administrateur par vote majoritaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Si la société est constituée par un seul actionnaire, un administrateur unique peut être nommé.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un des administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra valablement se réunir et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout directeur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre directeur comme son représentant. Un directeur pourra également désigner un autre directeur pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Le recours à la vidéoconférence et à la conférence call est permis à condition que tous les directeurs participant soient en mesure d'entendre et d'être entendus par tous les autres directeurs participant utilisant cette technologie, qu'ils soient présents ou autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Les circulaires résolutions du conseil d'administration pourront être valablement prises à condition qu'elles soient approuvées par écrit et signées par chacun d'eux. Tel accord pourra être envoyé en un ou en plusieurs documents séparés par fax ou par courriel. Telle résolution aura le même effet que les résolutions votées en assemblée des administrateurs, dûment convoquée.

Les votes pourront être pris par fax, par courriel ou par téléphone, les votes ainsi obtenus seront confirmés par écrits.

Art. 9. Toutes décisions du conseil d'administration requièrent la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Si la société est administrée par un administrateur unique ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui tel pouvoir de signature pourra être conféré par deux administrateurs de la Société.

L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Si la société est constituée par un seul actionnaire ce dernier exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Tout assemblée générale sera convoquée au moyen d'une convocation écrite envoyée à tous les actionnaires figurant au registre conformément à la Loi. Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils confirment avoir été informés de l'agenda de la réunion, ils pourront renoncer à toutes les exigences de convocation et formalités de publication.

A moins que la loi et les statuts n'en disposent autrement, toutes décisions prises en assemblée générale annuelle et ordinaire des actionnaires pourront être prises à la majorité simple des votes, sans qu'il soit tenu compte de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour amender les articles des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins qu'une moitié au moins du capital ne soit représentée et que l'agenda n'indique les amendements proposés aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, conformément à ce que les Statuts ou la loi prévoit. Une telle convocation reproduira l'agenda et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans tenir compte de la proportion du capital représentée. A ces deux réunions, des résolutions, pour être adoptées, devront être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec le consentement unanime de tout les actionnaires et dans le respect de toutes autres prescriptions légales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 18.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Un actionnaire pourra agir à toute assemblée générale, même lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant une autre personne par écrit en qualité de représentant.-

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établissent les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Ils remettent ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

La comparante préqualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société MAZE Sarl, préqualifié,	100
TOTAL: CENT actions	100

Les actions ont été entièrement libérées à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€), par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualités qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013:

La société à responsabilité limitée SEREN Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités, inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B110588, constituée aux termes d'un acte reçu le 09 septembre 2005 par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, publié au mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, du 5 janvier 2006, numéro 29.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2013:

La société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B110593 constituée aux termes d'un acte reçu le 09 septembre 2005 par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, publié au mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, du 5 janvier 2006, numéro 29

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 mars 2008, -WIL/2008/275-. — Reçu cent cinquante-cinq euros = 155 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 mars 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008046486/2724/190.

(080050675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Evolution Plasturgie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 137.466.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, l'onze mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "ROTOMADE, S.à r.l.", ayant son siège social à L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 96.695.

2.- La société anonyme de droit français "BEISER ENVIRONNEMENT S.A.", ayant son siège social à F-67330 Bouxwiller, Domaine de la Reidt, inscrite au R.C.S. de Saverne (France), sous le numéro 387 888 316.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Pascal COLLET, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 19 février 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "EVOLUTION PLASTURGIE s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bascharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg, en France et dans tous pays, tant directement qu'indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements:

- la production, ainsi que la distribution de produits rotomoulés;
- la transformation de matières plastiques;
- plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou annexes, ou pouvant faciliter la réalisation et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "ROTOMADE, S. à r.l.", préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales	125
2) La société "BEISER ENVIRONNEMENT S.A.", préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total deux cent cinquante parts sociales	250

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Antoine MACHADO, gérant de société, née à Haute-Kontz (France), le 5 avril 1958, demeurant à F-57570 Beyren-les-Sierck, 11, rue Principale, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Bernard COGNIEL, administrateur de société, né à Metz (France), le 29 août 1945, demeurant à F-67330 Bouxwiller, 8A, Impasse Huenerhof, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COLLET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 mars 2008, Relation: CAP/2008/862. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1^{er} avril 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008046471/236/134.

(080050695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Cycnus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.457.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Boris BONNIN, dirigeant de sociétés, demeurant à F-57140 Woippy (France), 125, rue de Briey, ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 mars 2008.

La précitée procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CYCNUS INVESTMENTS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

Souscription - libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Boris BONNIN, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Boris BONNIN, dirigeant de sociétés, né à Metz (France), le 1^{er} février 1973, demeurant à F-57140 Woippy (France), 125, rue de Briey,

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57070 Metz, 79, rue du Général Metman.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le siège de la société est fixé à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 mars 2008, Relation: CAP/2008/871. — Reçu cent cinquante-cinq euros 0,5 % = 155,00.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1^{er} avril 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008046473/236/169.

(080050518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

In the year two thousand eight, on the first day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of one hundred forty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 148,800.-), with its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122032,

here represented by:

M^e Laurent Schummer, attorney-at-law residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 January 2008;

said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of LGIG 2 Objekt Pulheim LP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 30 April 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1222 on 21 June 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127414 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 15 November 2007 following a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 34 on 8 January 2008.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To fully restate the Company's articles of incorporation including an amendment of the corporate object, which shall read as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties in Germany as well as all operations relating to real estate properties, including the holding of majority participations in Luxembourg or German companies as well as the management, administration and development of such group of holding subsidiaries, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in the accomplishment of these purposes."

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend the Company's corporate object as stated in the agenda here above and to fully restate the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LGIG 2 Objekt Pulheim LP" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties in Germany as well as all operations relating to real estate properties, including the holding of majority participations in Luxembourg or German companies as well as the management, administration and development of such group of holding subsidiaries, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in the accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners of the shares shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent by each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the general meeting of the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated thousand five hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent quarante-huit mille huit cents euro (EUR 148.800,-), ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122032,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent Schummer, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 janvier 2008;

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de LGIG 2 Objekt Pulheim LP, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 30 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1222 le 21 juin 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127414 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 34 du 8 janvier 2008.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Refonte totale des statuts de la Société comprenant une modification de l'objet social lequel sera dorénavant lu comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers en Allemagne ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations majoritaire dans des sociétés au Luxembourg ou en Allemagne ainsi que la gestion, l'administration et le développement d'un tel groupe des filiales et dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle utiles à l'accomplissement de ces objets.»

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est repris à l'ordre du jour ci-avant et de refondre totalement les statuts de la Société lesquels seront dorénavant lus comme suit:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LGIG 2 Objekt Pulheim LP» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers en Allemagne ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations majoritaire dans des sociétés au Luxembourg ou en Allemagne ainsi que la gestion, l'administration et le développement d'un tel groupe des filiales et dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle utiles à l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Part sociales

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 9. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 février 2008, Relation: EAC/2008/1939. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008046226/239/342.

(080050620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Lux PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.638.

In the year two thousand and eight, on the first day of the month of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem.

There appeared:

"Quilvest France S.A.S.", a simplified joint stock company incorporated under the laws of France, with registered office at 243, boulevard Saint Germain, F-75007 Paris (France), registered with the Tribunal de Commerce de Paris under number 602 034 647, represented by Maître Valérie KOPÉRA, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal,

being the sole shareholder of "Lux PDI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, incorporated on 15 November 2007 by deed of the undersigned notary, residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") on 14 December 2007 number 2910 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133638. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 27 December 2007, not yet published in the Memorial.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all eight hundred seventy eight thousand (878,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of eight million seven hundred eighty thousand Euro (EUR 8,780,000.-) to eight million nine hundred thousand Euro (EUR 8,900,000.-) by the creation and issue of twelve thousand (12,000) new shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and allocation to the share premium account of an amount of seven million four hundred twenty seven thousand Euro (EUR 7,427,000.-) in consideration for the contribution in kind by the sole shareholder of (i) three million two hundred fifty eight thousand two hundred fifty one (3,258,251) shares and three million seven hundred forty one thousand seven hundred forty nine (3,741,749) convertible bonds in issue in 5àSec Group, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, whose registered office is at 19, avenue de l'Opéra, 75001 Paris and registered with the register of trade of Paris under number 498 018 233 and (ii) one hundred twenty eight thousand six hundred fifty four (128,654) shares and one hundred twenty eight thousand six hundred fifty four (128,654) subscription bonds in issue in 5àSec Managers Company, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, whose registered office is at 19, avenue de l'Opéra, 75001 Paris and registered with the register of trade of Paris under number 498 493 006 (the "Contribution in Kind"); subscription of the new shares by the sole shareholder and payment for such new shares by the contribution in kind valued at seven million five hundred forty seven thousand Euro (EUR 7,547,000.-); acknowledgment and approval of report of the board of managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind.

B. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the taken resolution.

Thereafter, the sole shareholder resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of eight million seven hundred eighty thousand Euro (EUR 8,780,000.-) to eight million nine hundred thousand Euro (EUR 8,900,000.-) by the creation and issue of twelve thousand (12,000) new shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and to allocate to the share premium account an amount of seven million four hundred twenty seven thousand Euro (EUR 7,427,000.-) in consideration for the contribution in kind by the sole shareholder of i) three million two hundred fifty eight thousand two hundred fifty one (3,258,251) shares and three million seven hundred forty one thousand seven hundred forty nine (3,741,749) convertible bonds in issue in 5àSec Group, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, whose registered office is 19, avenue de l'Opéra, 75001 Paris and registered with the register of trade of Paris under number 498 018 233 and (ii) one hundred twenty eight thousand six hundred fifty four (128,654) shares and one hundred twenty eight thousand six hundred fifty four (128,654) subscription bonds in issue in 5àSec Managers Company, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, whose registered office is 19, avenue de l'Opéra, 75001 Paris and registered with the register of trade of Paris under number 498 493 006 (the "Contribution in Kind").

The sole shareholder resolved to acknowledge and approve the report of the board of managers dated 31 January 2008 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind consisting in (i) three million two hundred fifty eight thousand two hundred fifty one (3,258,251) shares and three million seven hundred forty one thousand seven hundred forty nine (3,741,749) convertible bonds in issue in 5àSec Group and (ii) one hundred twenty eight thousand six hundred fifty four (128,654) shares and one hundred twenty eight thousand six hundred fifty four (128,654) subscription bonds in issue in 5àSec Managers Company amounts to at least seven million five the sum of the subscription price of the twenty thousand (12,000) shares to be issued by the Company and the amount of seven million four hundred twenty seven thousand Euro (EUR 7,427,000) to be allocated to the share premium account."

It is resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind to seven million five hundred forty seven thousand Euro (EUR 7,547,000.-).

Evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

It is resolved to amend first paragraph article 5 of the articles of association of the Company in the form as set forth below to reflect the above resolution:

"The issued share capital of the Company is set at eight million nine hundred thousand Euro (EUR 8,900,000.-) divided into eight hundred ninety thousand (890,000) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at forty-one thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

"Quilvest France SAS", société par actions simplifiée, constituée sous les lois françaises, dont le siège social est à 243, boulevard Saint Germain - 75007 Paris (France), enregistrée auprès du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 602 034 647, représentée par Maître Valérie KOPERA, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

l'associé unique de "Lux PDI S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée le 15 novembre 2007 suivant l'acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") du 14 décembre 2007, numéro 2910 et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 638. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 27 décembre 2007, non encore publié au Mémorial.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les huit cent soixante dix huit mille (878.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000.-) afin de le porter de son montant actuel de huit millions sept cent quatre vingt mille euros (8.780.000.-) à huit millions neuf cent mille euros (EUR 8.900.000.-) par la création et l'émission de douze mille (12.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune et allocation au compte de prime d'émission d'un montant de sept millions quatre cent vingt sept mille euros (EUR 7.427.000.-) en contrepartie de l'apport en nature par l'associé unique de (i) trois millions deux cent cinquante huit mille deux cent cinquante un (3.258.251) parts sociales et trois millions sept cent quarante et un mille sept cent quarante neuf (3.741.749) obligations convertibles émis par 5àSec Group, une société par actions simplifiée, constituée selon les lois françaises, ayant son siège social au 19, avenue de l'Opéra, 75001 Paris et enregistré auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 498 018 233 et (ii) cent vingt huit mille six cent cinquante quatre (128.654) actions et cent vingt huit mille six cent cinquante quatre (128.654) obligations de souscription émis par 5àSec Managers Company, une société par actions simplifiée, constituée selon les lois françaises, ayant son siège social au 19, avenue de l'Opéra, 75001 Paris et enregistré auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 498 493 006 (l' "Apport en Nature"); prise en considération et approbation du rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature.

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise.

Ensuite, l'associé unique a décidé comme suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000.-) afin de le porter de son montant actuel de huit millions sept cent quatre vingt mille euros (EUR 8.780.000.-) à huit millions neuf cent mille euros (EUR 8.900.000.-) par la création et l'émission de douze mille (12.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune et d'allouer au compte de prime d'émission un montant de sept millions quatre cent vingt sept mille euros (EUR 7.427.000.-) en contrepartie de l'apport en nature par l'associé unique de (i) trois millions deux cent cinquante huit mille deux cent cinquante une (3.258.251) parts sociales et trois millions sept cent quarante et un mille sept cent quarante neuf (3.741.749) obligations convertibles (émis par 5àSec Group, une société par actions simplifiée, constituée selon les lois françaises, ayant son siège social au 19, avenue de l'Opéra, 75001 Paris et enregistré auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 498 018 233 et (ii) cent vingt huit mille six cent cinquante quatre (128.654) actions et cent vingt huit mille six cent cinquante quatre (128.654) obligations de souscription émis par 5àSec Managers Company, une société par actions simplifiée, constituée selon les lois françaises, ayant son siège social au 19, avenue de l'Opéra, 75001 Paris et enregistré auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 498 493 006 (l' "Apport en Nature").

L'associé unique a décidé de considérer et approuver le rapport du conseil de gérance daté 31 janvier 2008 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement), dont la conclusion est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature consistant en i) trois millions deux cent cinquante huit mille deux cent cinquante une (3.258.251) actions et trois millions sept cent quarante et un mille sept cent quarante neuf (3.741.749) obligations convertibles émis par 5àSec Group et (ii) cent vingt huit mille six cent cinquante quatre (128.654) actions et cent vingt huit mille six cent cinquante quatre (128.654) obligations de souscription émis par 5àSec Managers Company, s'élève à sept millions cinq cent quarante sept mille euros (EUR 7.547.000), correspondant à la somme du prix de souscription des douze mille (12.000) parts sociales à émettre par la Société et du montant de sept million quatre cent vingt sept mille euros (EUR 7.427.000) alloué au compte prime d'émission."

Il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à sept millions cinq cent quarante sept mille euros (EUR 7.547.000.-).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société dans la forme ci-dessous afin de refléter la résolution précédente:

"Le capital émis de la Société est fixé à huit millions neuf cent mille euros (EUR 8.900.000.-) divisé en huit cent quatre-vingt-dix (890.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à quarante et un mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPERA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 février 2008, Relation: EAC/2008/1936. — Reçu trente-sept mille sept cent trente-cinq Euros (7.547.000.- à 0,5% = 37.735.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008046224/239/160.

(080050629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Merrill Lynch Commodities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Barmouth Holding S. à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.517.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Merrill Lynch Commodities, Inc.", a Delaware corporation, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America,

hereby represented by Mr. Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact, by virtue of a proxy granted on February 1, 2008.

The said proxy signed ne varietur by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as hereabove mentioned, requested the undersigned notary to record that it is the sole partner of "BARMOUTH HOLDING S. à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (i) with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) incorporated following a notarial deed of 14 December 2007, not yet published in the Mémorial C, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-135.517, (iv) the articles of incorporation of which have not yet been amended, (v) the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the "Company"), and that it has the powers vested with the general meeting of partners pursuant to the Company's articles of association.

The appearing party, represented as hereabove mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To change the name of the company to "MERRILL LYNCH COMMODITIES LUXEMBOURG S. à r.l."
- 2 To amend article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.
- 3 To amend the first two sentences of article 8 of the articles of association of the Company so as to remove the reference to the joint signature of two Class B Managers.

4 To amend paragraph four of article 15 of the articles of association of the Company so as to refer to the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to change the name of the Company to "MERRILL LYNCH COMMODITIES LUXEMBOURG S.à r.l."

Second resolution

The sole partner resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "MERRILL LYNCH COMMODITIES LUXEMBOURG S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law")."

Third resolution

The sole partner resolved to amend the first two sentences of article 8 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

"The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager."

Fourth resolution

The sole partner resolved to amend paragraph four of article 15 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

"Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies, accountancy and annual accounts of companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises"."

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed was worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Merrill Lynch Commodities, Inc.", une société du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 1^{er} février 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de "BARMOUTH HOLDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 2007, pas encore publié au Mémorial C, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-135.517, (iv) les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés, (v) dont le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) (la "Société") et qu'il est investi de tous pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés conformément aux statuts de la Société.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant :

Agenda:

- Modification du nom de la Société en "MERRILL LYNCH COMMODITIES LUXEMBOURG S.à r.l."
- Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision devant être adoptée sous le point 1.

- Modification des deux premières phrases de l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer la référence à la signature conjointe de deux Gérants de classe B.

- Modification du quatrième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société afin d'inclure la référence aux seuils fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002.

- Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier le nom de la Société en "MERRILL LYNCH COMMODITIES LUXEMBOURG S. à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MERRILL LYNCH COMMODITIES LUXEMBOURG S. à r.l.» (la «Société») régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier les deux premières phrases de l'article 8 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.»

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le quatrième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, de l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.»

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 février 2008. Relation: EAC/2008/2189. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008046235/239/126.

(080050593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Spirits International B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 123.481.

In the year two thousand and eight, on the nineteen day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Spirits International B.V.", a private company with limited liability, having its registered office at Rotterdam, The Netherlands, incorporated by deed enacted on 2 March 1999, registered with the Rotterdam Trade Register under number 27178367 (the "Company"), having migrated to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, enacted on 9 January 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.481 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 359 and dated 13 March 2007, lastly amended pursuant to a notarial deed enacted on 29 March 2007 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1173 dated 15 June 2007;

- 835 (eight hundred thirty-five) shares are owned by "SPI Group S.A." a company registered under the laws of Switzerland, with registered office at Place de la Fusterie 12, 1204, Geneva, Switzerland;

- 150 (hundred and fifty) shares are owned by "Battlehaze Foundation", with registered office at 15, Austrasse, FL-9490 Vaduz; and

- 15 (fifteen) shares are owned by Mr Levon Shalvovich Khanan, with professional address at Profsojuznaya Street, bld 55, apt. 51, Russia - Moscow, all shares together representing the whole capital of the Company, and

all here represented by:

Mr Torsten SCHMITT, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of three (3) proxies given under private seal, which, having been signed by the appearing person and the notary, shall remain annexed thereto to be registered with the minutes.

The shareholders of the Company, exercising the powers of the General Meeting, request the notary to act that:

I.- All the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the transfer of the effective place of management of the Company with retroactive effect on 16 July 2007;

3. Subsequent amendment of article 2. paragraph 2. of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

III.- The meeting was provided with a copy of the minutes of the resolutions of the shareholders of the Company dated 15 February 2008 approving the amendment of the articles of association of the Company, including the deed of amendment of the articles of association of the Company executed on 19 March 2008; and

All the above mentioned documentation initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the represented shareholders, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed.

After the foregoing was approved by the existing shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to approve, with retroactive effect on 16 July 2007, the transfer of the effective place of management of the Company from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

It is unanimously resolved to approve the resolutions of the shareholders dated 15 February 2008 resolving, inter alia, to amend and restate article 2. paragraph 2. of the articles of association of the Company by way of a deed of amendment executed on 19 March 2008, as approved by resolution of the shareholders of the Company on 15 February 2008, before Mr Jacobus Leonardus Frederik Joseph Verasdonck, civil law notary at Amsterdam, and to ratify the current version of article 2. paragraph 2. of the articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter:

Art. 2. paragraph 2.

2. The registered seat of the Company is in Rotterdam, The Netherlands. The Company has its effective place of management in Strassen, the Grand Duchy of Luxembourg.

The effective place of management may be transferred to any place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the management board of the Company, which resolution is subject to the prior approval of the general meeting. The Company's branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Meeting. The Company is established for an unlimited duration."

Declaration

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de «Spirits International B.V.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Rotterdam, Pays Bas, constituée suivant acte daté du 2 mars 1999, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Rotterdam sous le numéro 27178367 (la «Société»), ayant migrée au Luxembourg suivant un acte du notaire soussigné daté du 9 janvier 2007, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.481 et publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 359 et datée du 13 mars 2007, dernièrement modifié conformément à un acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné, daté du 29 mars 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1173 daté du 15 juin 2007.

- 835 (huit cent trente-cinq) parts sociales sont détenues par «SPI Group S.A.», une société enregistrée sous le droit Suisse, ayant son siège social Place de la Fusterie 12, 1204, Genève, Suisse;

- 150 (cent cinquante) parts sociales sont détenues par «Battlehaze Foundation», ayant son siège social au 15, Austrasse, FL-9490 Vaduz; et

- 15 (quinze) parts sociales sont détenues par Monsieur Levon Shalvovich Khanan, ayant son adresse professionnelle à Profsojuznaya Street, bld 55, apt. 51, Russie - Moscou, toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société et

tous, ici représentés par:

Monsieur Torsten SCHMITT, Rechtsanwalt, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de trois (3) procurations données sous-seing privé, lesquelles, une fois signée par le comparant et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les associés de la Société, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale, requiert le notaire d'acter que:

I.- Toutes les parts sociales sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés de la Société ont été préalablement informés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation du transfert du siège effectif de direction de la Société avec effet rétroactif au 16 juillet 2007;

3. Modification subséquente de l'article 2. paragraphe 2. des statuts de la Société; et

4. Divers.

III.- Lors de la réunion, a été fournie, une copie du procès-verbal des résolutions des associés de la Société datée du 15 février 2008 approuvant la modification des statuts de la Société, comprenant l'acte modificatif des statuts de la Société signé le 19 mars 2008; et

Toute la documentation ci-avant mentionnée paraphée «ne varietur» par le mandataire des associés représentés et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes minutes pour être enregistrée avec elles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés existants, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente réunion; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et par conséquent acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mis à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver, avec effet rétroactif au 16 juillet 2007, le transfert du siège effectif de direction de la Société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver les résolutions des associés datées du 15 février 2008 décidant de modifier et de rééditer l'article 2. paragraphe 2. des statuts de la Société au moyen d'un acte modificatif signé le 19 mars 2008, tel qu'approuvé par résolution des associés de la Société le 15 février 2008, devant M. Jacobus Leonardus Frederik Joseph

Verasdonck, notaire de droit civil à Amsterdam, et de ratifier la présente version de l'article 2. paragraphe 2. des statuts de la Société, dont les termes sont reproduits ci-après:

«Art. 2. paragraphe 2.

2. Le siège social de la Société est situé à Rotterdam, Pays-Bas. La Société a son siège effectif de direction à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège effectif de direction peut-être transféré à tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du conseil de gérance de la Société, laquelle résolution est sujette à l'approbation préalable de l'assemblée générale. Les succursales de la Société ou les autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une résolution de l'Assemblée Générale. La Société est constituée pour une période illimitée.»

Déclaration

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été signé à Luxembourg aux jour et heures indiquées au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le soussigné notaire qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personnes présente, en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, la version anglaise prévaudra.

Signé: T. SCHMITT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mars 2008, Relation: EAC/2008/4214. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 01 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008045470/239/148.

(080049822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

F.R. Sunrise Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.819.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 19 mars 2008*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2008 comme suit:

Conseil d'Administration:

MM. Monsieur Christophe Velle, employé privé, né le 28.10.1974 à Thionville en France, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président et administrateur;
Monsieur Jonathan Lepage, employé privé, né le 27.08.1975 à Namur en Belgique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;
Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, né le 22.07.1978 à Thionville en France, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008045750/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

**Intrawest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. INTRAWEST Luxembourg S.A.).**

Capital social: USD 8.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 63.994.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of the month of March,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Intrawest Europe Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered under number R.C.S. Luxembourg B 111.267, represented by M^e Martin Michard, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10th March 2008, being the sole shareholder of and holding all five million six hundred and twenty thousand eight hundred (5,620,800) shares in "Intrawest Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number R.C.S. B 63.994, incorporated as a société anonyme on 3rd April 1998 by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem at that time, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 483 on 1st July 1998. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 15th November 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 168 on 22nd January 2008.

The sole shareholder requested the notary to record as follows that:

I. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the items set forth below;

II. The sole shareholder confirms that all the shares in issue are duly inscribed in the register of shareholders of the Company;

III. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

1. Reduction of the current issued share capital of the Company of two hundred eighty-one million forty thousand U.S. dollars (USD 281,040,000) by an amount of two hundred seventy-three million forty thousand U.S. dollars (USD 273,040,000) (the "Reduction Amount"), to eight million U.S. dollars (USD 8,000,000) by the cancellation of five million four hundred and sixty thousand eight hundred (5,460,800) shares of a nominal value of fifty U.S. dollars (USD 50) each without payment to the shareholder, and allocation of the Reduction Amount to the freely distributable share premium account.

2. Reduction of the amount currently booked in the legal reserve to eight hundred thousand U.S. dollars (USD 800,000) (representing 10% of the new share capital amount), and allocation thereof to a freely distributable reserve.

3. Amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the sole member:

First resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company currently amounting to two hundred eighty-one million forty thousand U.S. dollars (USD 281,040,000) by the Reduction Amount of two hundred seventy-three million forty thousand U.S. dollars (USD 273,040,000) in order to set it at eight million U.S. dollars (USD 8,000,000), by the cancellation of five million four hundred sixty thousand eight hundred (5,460,800) shares of a nominal value of fifty U.S. dollars (USD 50) each without any payment to the shareholder, and to allocate the Reduction Amount to the freely distributable share premium account.

Second resolution

It is resolved to reduce the amount currently booked in the legal reserve to eight hundred thousand U.S. dollars (USD 800,000) (representing 10% of the new share capital amount), and to allocate such amount to a freely distributable reserve.

Third resolution

It is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

"The issued share capital is set at eight million U.S. dollars (USD 8,000,000) consisting of one hundred sixty thousand (160,000) shares (parts sociales) with a nominal value of fifty U.S. dollars (USD 50) each and each with equal rights and obligations."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this capital decrease and amendment of its articles of incorporation are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the party hereto signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douzième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Intrawest Europe Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 111.267, représentée par M^e Martin Michard, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 10 mars 2008, étant l'associé unique et détenant toutes les cinq million six cent vingt mille huit cent (5.620.800) parts sociales dans «Intrawest Luxembourg S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 63.994, constituée en tant que société anonyme le 3 avril 1998 suivant acte du M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem à cette époque, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 483 du 1^{er} juillet 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 novembre 2007 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 168 du 22 janvier 2008.

L'associé unique a requis le notaire d'acter que:

I. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises de la Société et peut ainsi valablement prendre décisions sur tous les points de l'ordre du jour ci-après;

II. L'associé unique confirme que toutes les parts sociales émises sont dûment inscrites dans le registre des associés de la Société;

III. Les points sur lesquels des résolutions sont à prendre sont les suivants:

1. Réduction du capital social actuel émis de la Société de deux cent quatre-vingt-un million quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 281.040.000) par un montant de deux cent soixante-treize million quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 273.040.000) (le «Montant de Réduction»), à huit million dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.000.000) par l'annulation de cinq million quatre cent soixante mille huit cents (5.460.800) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50) chacune sans paiement à l'associé, et attribution du Montant de Réduction à la prime d'émission librement distribuable.

2. Réduction du montant actuellement inscrit dans la réserve légale à huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000) (représentant 10% du nouveau montant du capital social), et attribution de celui-ci à la réserve librement distribuable.

3. Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter les résolutions qui précèdent.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société du montant actuel de deux cent quatre-vingt-un million quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 281.040.000) par le Montant de Réduction de deux cent soixante-treize million quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 273.040.000), en vue de le fixer à huit million dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.000.000), par l'annulation de cinq million quatre cent soixante mille huit cents (5.460.800) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50) chacune sans paiement à l'associé, et d'attribuer le Montant de Réduction à la prime d'émission librement distribuable.

Deuxième résolution

Il est décidé de réduire le montant actuellement inscrit dans la réserve légale à huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000) (représentant 10% du nouveau montant du capital social), et d'attribuer celui-ci à la réserve librement distribuable.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le capital social émis est fixé à huit million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.000.000), divisé en cent soixante mille (160.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50) chacune ayant les mêmes droits et obligations.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite à la réduction du capital et la modification de ses statuts sont estimés à deux mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Michard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2008, LAC/2008/10992. — Reçu 12. -€ (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008045489/211/129.

(080049940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

**Aube Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Aube Invest S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 26.883.

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «AUBE INVEST S.A.», ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26.883, constituée suivant acte notarié en date du 29 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 27 du 30 janvier 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 2 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 715 du 10 mai 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Patricia RUBEO-LISA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

- Modification de la dénomination sociale de la société en AUBE INVEST S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. « La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «AUBE INVEST S.A.-SPF».

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «AUBE INVEST S.A.-SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de précéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «AUBE INVEST S.A.-SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à un million trois cent soixante-quinze mille euros (1.375.000.- EUR) représenté par cinquante-cinq mille (55.000) actions «B» d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les actions émises contre apports en numéraire ou en nature sont appelées actions «A» alors que celles émises suite à l'incorporation au capital de bénéfices réalisés par la société ou de réserves sont appelées actions «B»: les actions «A» et «B» jouissent des mêmes droits et avantages.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société pourra acquérir pour son compte ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mercredi du mois de mars à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, F. MIGNON, P. RUBEO-LISA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 mars 2008. Relation: EAC/2008/4267. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008045497/239/150.

(080049849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Continental Real Estate Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.098.

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CONTINENTAL REAL ESTATE COMPANY", établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 22 janvier 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 94 du 7 mai 1982, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu sous seing privé en date du 9 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 744 du 10 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ali SHERWANI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie ZAREBA-SCHMIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée " ne varietur " par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Ajout d'un paragraphe relatif à l'objet social et portant sur la capacité juridique de se porter caution ;
- 2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'ajouter une nouvelle phrase à l'article 3 des statuts de sorte que la Société pourra également se porter garante en accordant toutes sûretés réelles et personnelles, de quelque manière que ce soit, pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserves des dispositions légales applicables.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'ajouter un alinéa à l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante :

« **Art. 3. dernier alinéa.** D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation. Elle pourra également se porter garante en accordant toutes sûretés réelles et personnelles, de quelque manière que ce soit, pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserves des dispositions légales applicables.»

Les autres alinéas restent inchangés.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700.- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Sherwani, N. Zareba-Schmit, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008, LAC/2008/11428. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008046255/5770/56.

(080050374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

MDC-LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.647.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 août 2007

1. Messieurs Khaldoom Khalif AL MUBARAK et Ahmed Ali AL SAYEGH ont démissionné de leur mandat de gérant A.

2. Monsieur Moiz Saifuddin CHAKKIWALA, né le 24 février 1969 à Pune MS (Inde), domicilié professionnellement à Mubadala Development Company, PJSC, ADNIC Building, Khalifa St., Abu Dhabi (Emirats arabes unis), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Riyadh Abdulrahman Ali Abdullatif AL MUBARAK, né le 11 août 1962 à Abu Dhabi (Emirats arabes unis), domicilié professionnellement à Mubadala Development Company, PJSC, ADNIC Building, Khalifa St., Abu Dhabi (Emirats arabes unis), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MDC-LP Holding S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008046232/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

DTZ Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 68.586.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 décembre 2007

L'Assemblée Générale des actionnaires de la société DTZ Consulting Luxembourg S.A., réunie au siège social, en date du 24/12/2007, a pris successivement, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission des administrateurs:

* Monsieur Gérard Lopez, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Bourgrund

* Monsieur Jean-Pierre Lequeux, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin (France), 27B, rue Alfred Mézières

* La société DTZ PARTNERS S.A., société anonyme ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 380, avenue Louise, n^o d'entreprises 468.431.806.

- Nomination comme administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013 de:

* Monsieur Gérard Lopez, demeurant à L-4039 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Bourgrund

* Monsieur Jean-Pierre Lequeux, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin (France), 27B, rue Alfred Mézières

* La société DTZ BELUX GROUP S.A., société anonyme ayant son siège social à B-1050, Bruxelles, 380, avenue Louise, n^o d'entreprises 0460.522.148.

- Nomination comme administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008 de:

* La société DTZ PARTNERS S.A., société anonyme ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 380, avenue Louise, n^o d'entreprises 468.431.806.

- Acceptation de la démission des administrateurs-délégués:

* Monsieur Jean-Pierre Lequeux, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin (France), 27B, rue Alfred Mézières

* La société DTZ PARTNERS S.A., société anonyme ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 380, avenue Louise, n° d'entreprises 468.431.806.

- Nomination comme administrateurs-délégués de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013 de:

* Monsieur Jean-Pierre Lequeux, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin (France), 27B, rue Alfred Mézières

* La société DTZ BELUX GROUP S.A., société anonyme ayant son siège social à B-1050, Bruxelles, 380, avenue Louise, n° d'entreprises 0460.522.148.

Les administrateurs-délégués nouvellement nommés déclarent accepter leur mandat.

- Constatation du changement de la dénomination sociale du commissaire aux comptes:

* Fiduciaire REUTER & HUBERTY S.à.r.l. en Fiduciaire FRH S.à.r.l., en date du 07/12/2006

- Nomination de la Fiduciaire FRH S.à.r.l. ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, R.C.S Luxembourg B 58.155, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Howald, le 24/12/2007.

Pour extrait conforme.

Le bureau

Mr Jean-Pierre Lequeux / Mr Keith Stockdale / Mr Benoit Forgeur

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Pour SA DTZ Winssinger

S.A. DTZ PARTNERS

Adm. délégué

Représentée par SPRL Benoît Forgeur

M. Benoît Forgeur

Gérant

Référence de publication: 2008046099/578/54.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08276. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.212.

Transfert des parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 21 mars 2008 que BRE/Europe 4 S.à r.l. a transféré 50 (cinquante) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- CLD Santé & Développement S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 137.124, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

BRE/Europe 4 S.à r.l. 450 (quatre cent cinquante) parts

CLD Santé & Développement S.à r.l. 50 (cinquante) parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008046219/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.